L'Agence des espaces verts et les périmètres régionaux d'interventions foncière en Ile-de-France

Rencontre nationale

Formes agricoles et urbaine dans la ville territoire

Rennes, 30 novembre 2010

Présentation : **François HUART**
Chargé de Mission territoriale à l'AEV

L'Ile-de-France …

Quelques questions:

- Quel est le contexte historique et géographique de l'agriculture en Ile-de-France ?
- Pourquoi une politique des espaces ouverts en Ile-de-France et un outil spécialisé (l'Agence des espaces verts) ?
- Quels sont les modes d'actions de l'AEV, notamment pour les terres agricoles ?
- Présentation d'un cas: l'exploitation laitière de Coubron (93)

L'Ile-de-France, une région de tradition agricole

Une double tradition agricole en Ile-de-France:

- **Céréalière**: culture immémoriale des céréales en Ile-de-France (terres profondes: plateau de la Brie, plateau de la Beauce, plaine de France) Caractéristiques géologiques et pédologiques
- **Spécialisés**: la bourgeoisie parisienne du XIXème siècle

- invente la « *cuisine bourgeoise* » qui exige des légumes et fruits frais (maraîchage / arboriculture)
- agrémente ses intérieurs en bouquets de fleurs coupées (horticulture)

Spécialisés: une tradition d'arboriculture et de maraîchage

La **toponymie** témoigne de la tradition de recherche variétale en Ile-de-France

arboriculture :

Figue blanche d'Argenteuil

- Cerise griotte de Montmorency
- Pomme belle de Pontoise
- Poire de Groslay
- Reine claude de Chambourcy
- Chasselas doré de Fontainebleau
- Etc.

maraîchage :

- Choux cabus de Vaugirard
- Concombre blanc de Bonneuil
- Asperge d'Argenteuil
- Pissenlit amélioré de Montmagny
- Epinard monstrueux de Viroflay
- Haricot d'Arpajon
- Poix merveille d'Etampes
- Cresson de Méréville
- Carotte de Meaux
- Etc.

- Or, le développement de la ville industrielle consomme les espaces ouverts (terres agricoles périurbaines et forêts)…

A partir de la moitié du XIXème siècle : urbanisation en tâche d'huile en Ile-de-France

1830

1900

1960

2000

Aujourd'hui: **19 % de la population nationale sur 2 % du territoire**

Une urbanisation aux dépens de la forêt

- Exemple: la disparition de la *forêt de Séquigny* (Essonne) au profit de lotissements pavillonnaires à *Sainte-Geneviève-des Bois* (91)

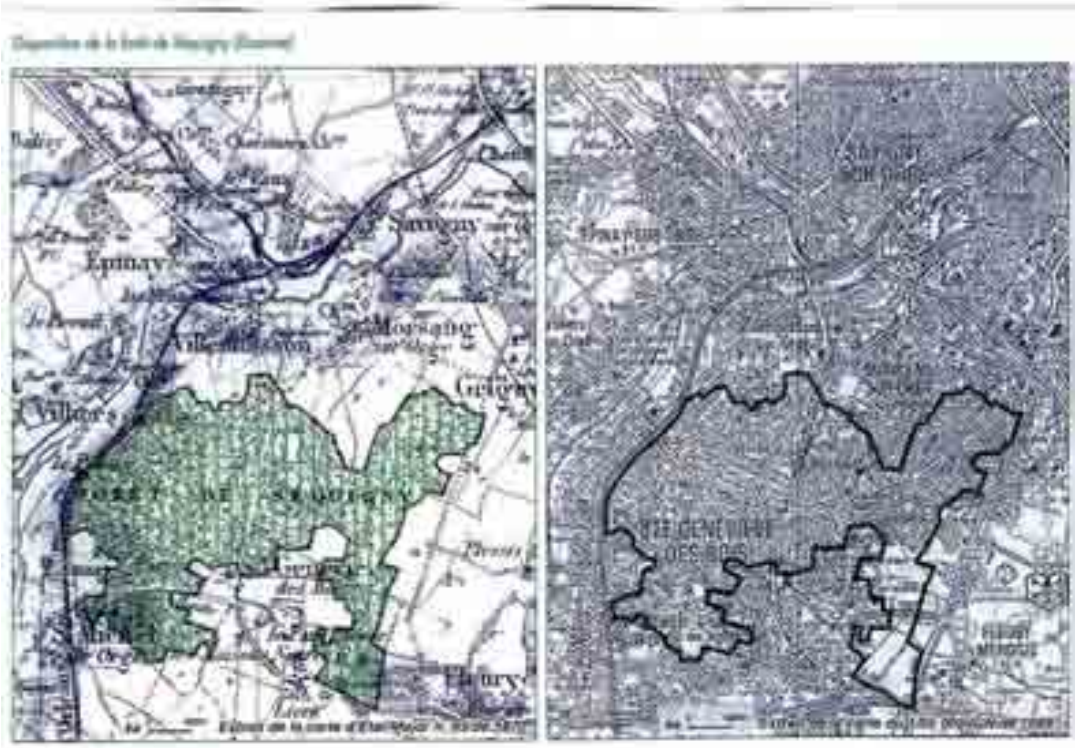

Le mode d'occupation du sol actuel d'Ile-de-France

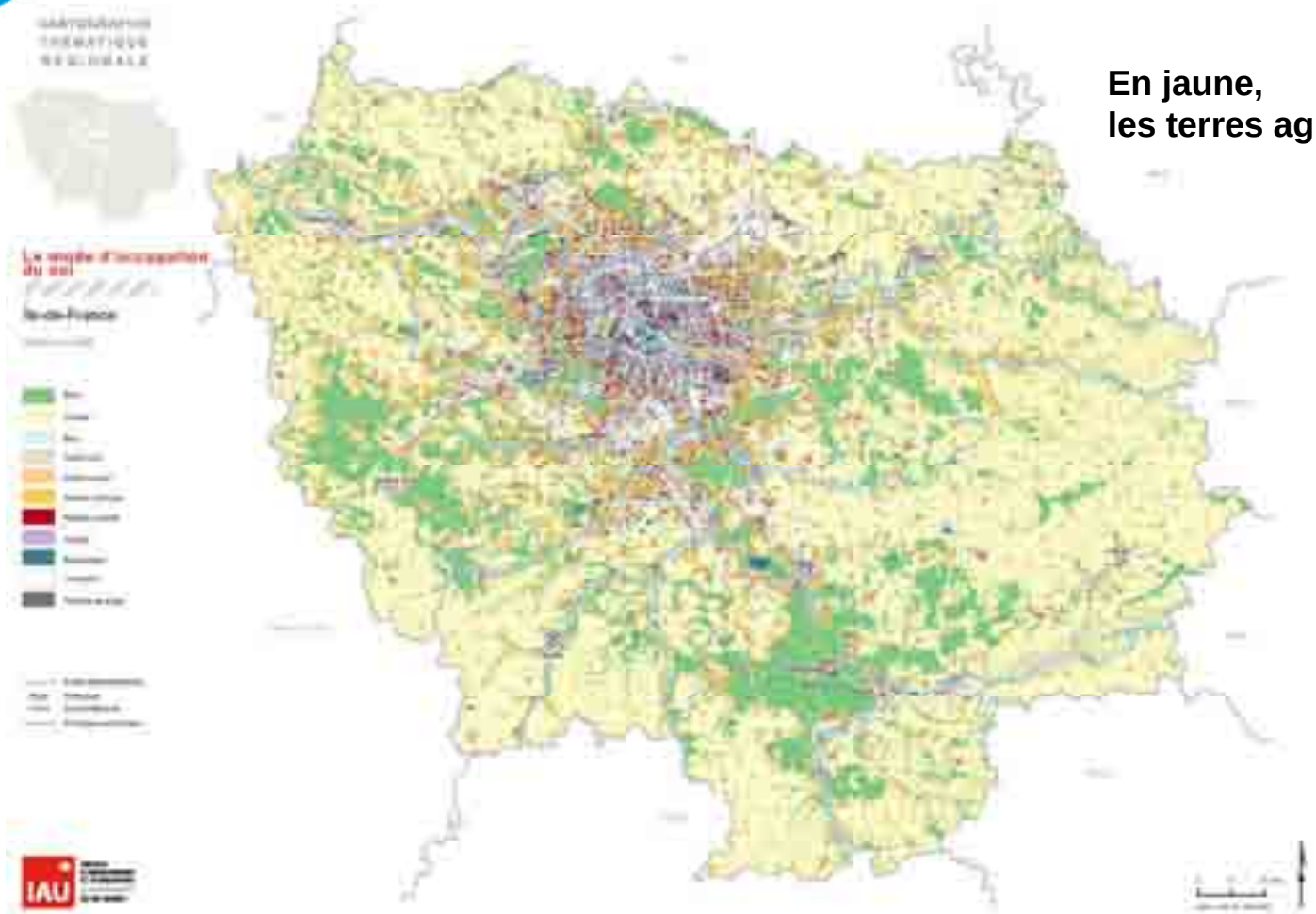

En jaune,
les terres agricoles

Le contexte francilien : La répartition de l'occupation du sol

Aujourd'hui, le total des **terres agricoles, de la forêt et des autres espaces naturels** représentent les **trois quarts** de la surface de l'Ile-de-France

	Superficie (ha)	%
Territoire de l'Ile-de-France	1 201 200	100
Terres arables	**555 822**	**46,3**
Forêt / bois	**283 788**	**23,6**

Source: Chiffres clés de la Région Ile-de-France 2010, CRCI Paris / Ile-de-France

Les espaces naturels hors forêt (**landes, friches, tourbières, rivières, plans d'eau naturels et annexes hydrauliques**) et les **prairies naturelles** (humides ou sèches) représentent au total environ **5 %** de la surface du territoire de l'Ile-de-France

Utilisation des terres agricoles d'Ile-de-France

en hectare et %

	Ile-de-France		Région/France métropolitaine
	2007	**2008***	**2008***
SAU des exploitations de la région	576 287	572 879	2,1
Dont : Céréales (y compris semences)	348 216	373 153	3,9
Oléagineux (y compris semences)	83 318	71 388	3,4
Protéagineux (y compris semences)	29 290	26 888	16,6
Légumes secs	50	50	0,4
Fleurs et plantes ornementales	346	346	4,5
Jachères	40 633	31 457	4,3
Cultures fruitières (y compris châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	1 206	1 206	0,6
Vignes	25	25	0,0
Surface toujours en herbe des exploitations	14 918	14 948	0,2

* semi-définitif

Source : Service de la Statistique et de la Prospective_Statistique Agricole Annuelle.

Les espaces ouverts de l'Ile-de-France: un espace d'enjeux …

En particulier en ceinture verte et dans les vallées d'Ile-de-France :

concurrence entre les **espaces ouverts** et l'**urbanisation en « tache d'huile » et « en doigts de gants »**

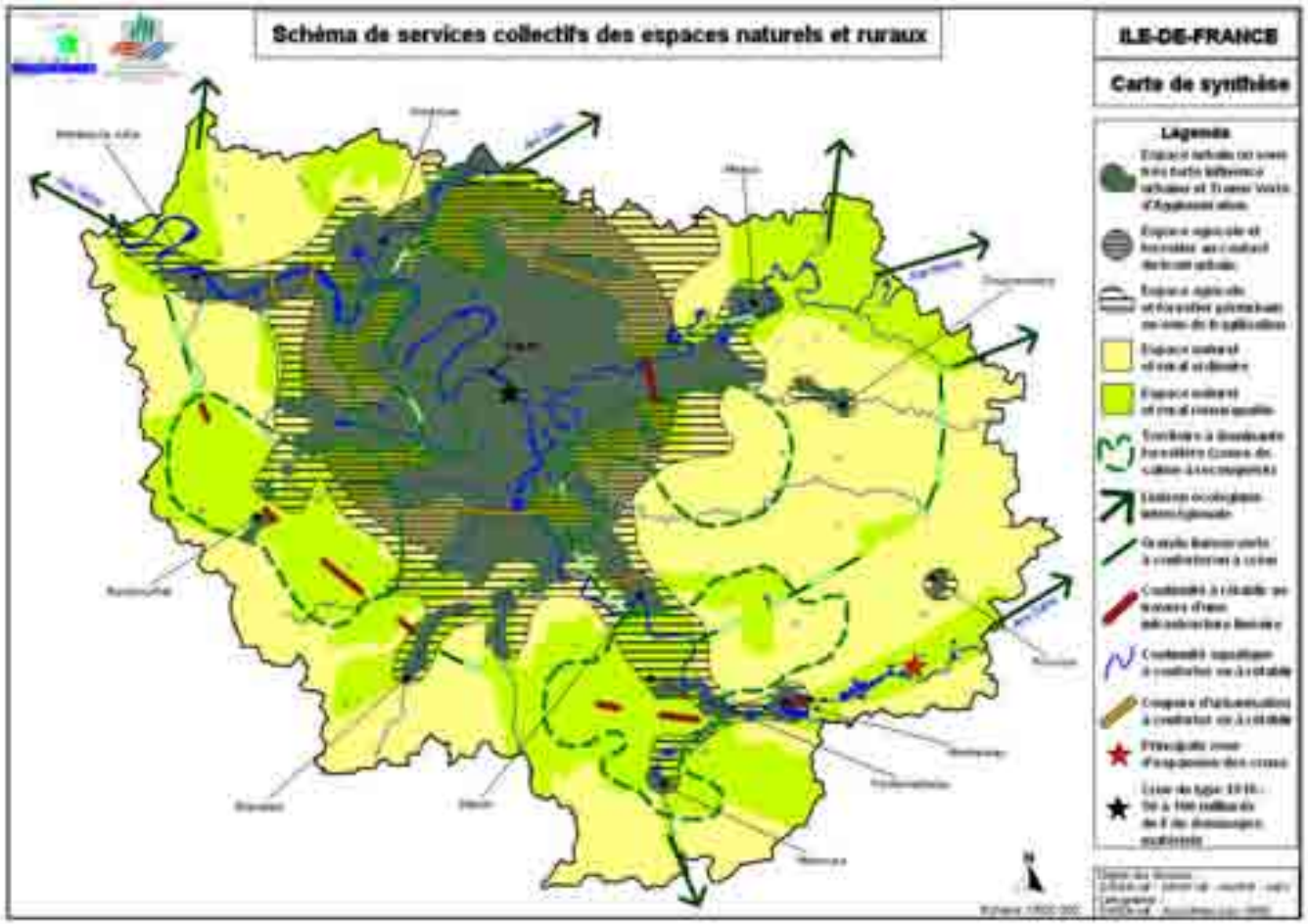

… sous influence urbaine métropolitaine

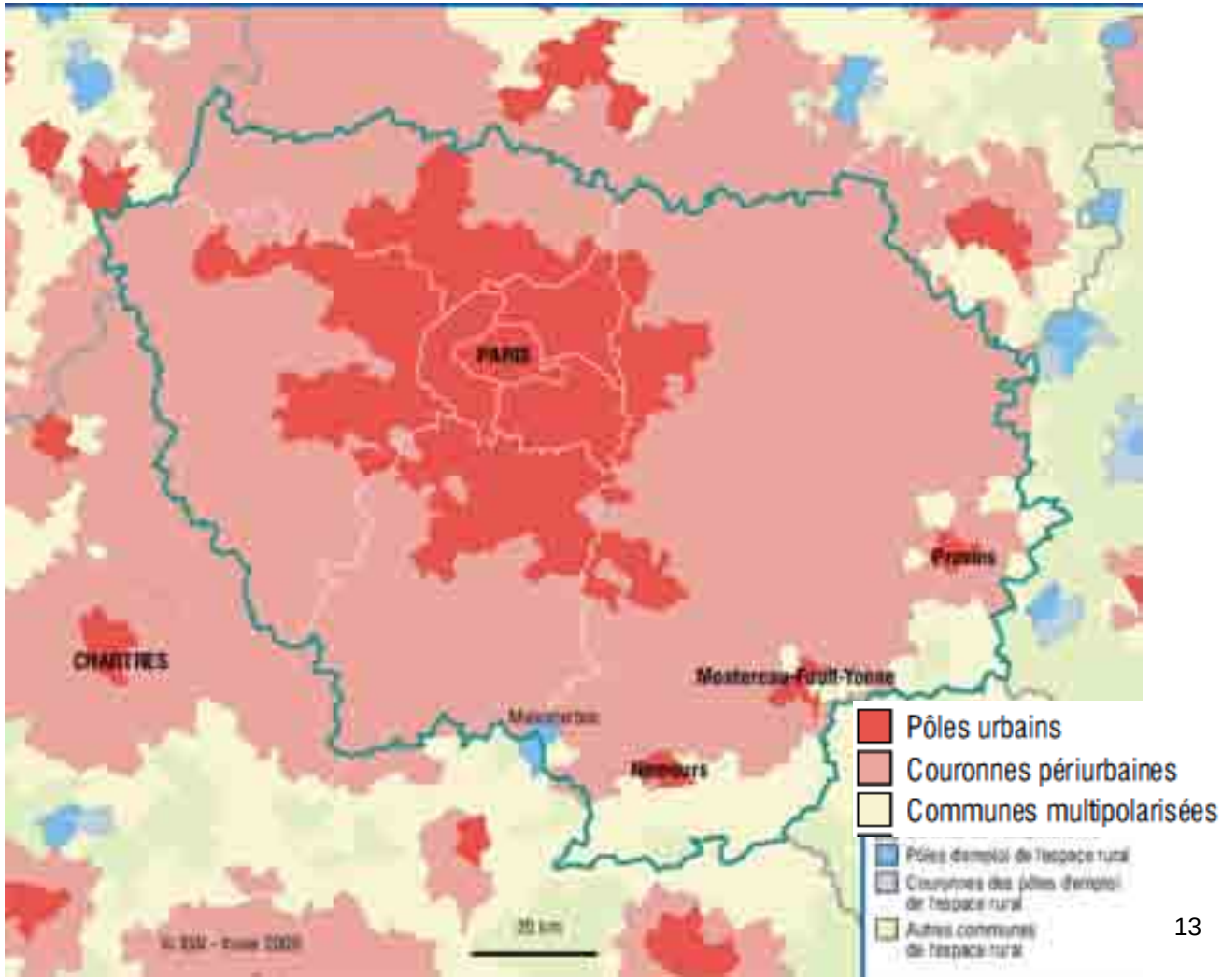

source : Insee - ZAUER définition1999

Aujourd'hui:
terres agricoles, espace de consommation du foncier enclavement des espaces ouverts …

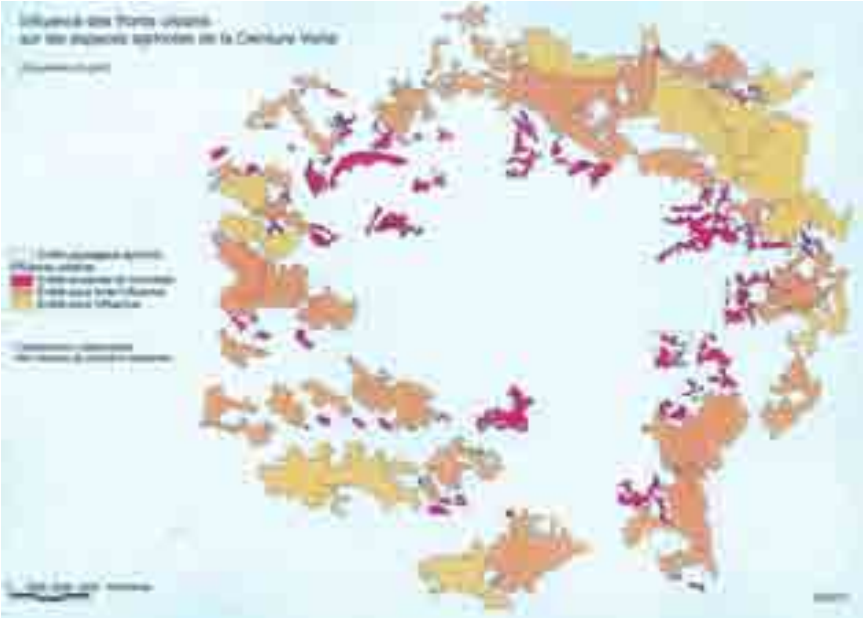

Enclavement, morcellement
et influence urbaine

Ex: PRIF du Plessis-Saint-Antoine (94)

Les espaces ouverts morcelés par les infrastructures…

Réseau routier en ville nouvelle de Sénart

Le « triangle » de Coubert (TGV)

Passage en tranchée ouverte

…. et dégradés ou dénaturé: le délitement vers le « quart-espace »

- Décharges sauvages,
- Mitage et habitat sauvage,
- Exploitation de carrières,
- Impact paysager des lignes électriques

L'Agence des espaces verts

1976

L'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France
AEV créée par la Loi
(idem Conseil régional d'Ile-de-France):

Statut: établissement public régional à caractère administratif

« *elle est chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades,*

et de coordonner en ces domaines les actions de la région avec celles de l'Etat et de ses établissements publics »

(Article L4413-2 du CGCT)

L'Agence des espaces verts (AEV)

L'Agence des espaces verts
intervient,

au nom et pour le compte du
Conseil régional d'Ile-de-France,

dans les espaces ouverts (non imperméabilisés et non urbanisés), naturels et **agricoles** (acquisition et surveillance foncière),

à **<u>trois échelles spatiales</u>**:

L'AEV et le SREO

1 - Le **Système régional des espaces ouverts**
(en coopération avec les autres acteurs du territoire)

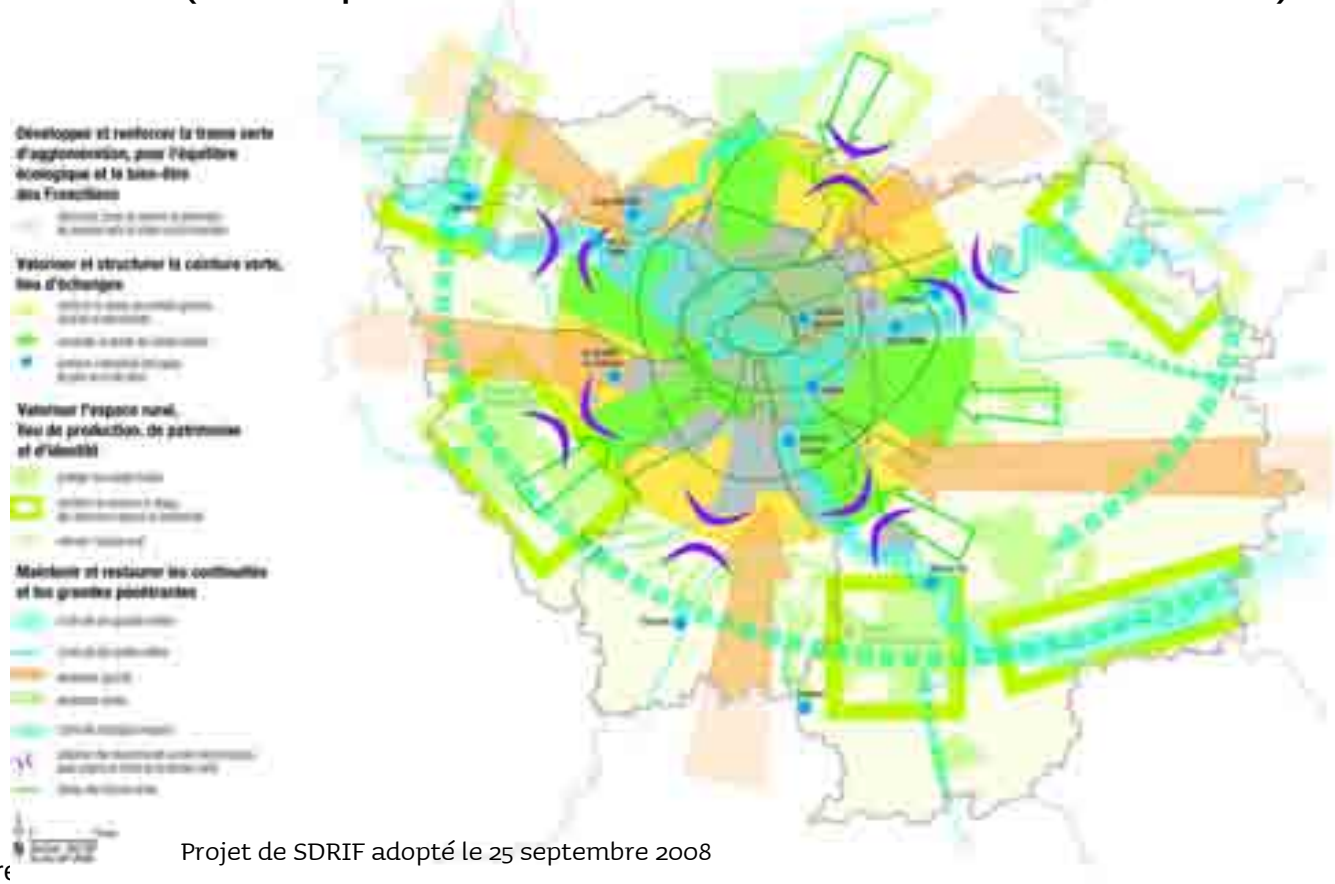

Projet de SDRIF adopté le 25 septembre 2008

L'AEV et la ceinture verte

2 – La ceinture verte:
un territoire d'enjeux particulier

La **ceinture verte**, accueille 59 PRIF

Source: Atlas des PRIF 2008
© AEV -2008

L'AEV et les grandes vallées

2 suite – Les grandes vallées:
des territoires d'enjeux particuliers

… et les ***vallées*** (Seine, Yonne, Marne, Oise) : 23 PRIF

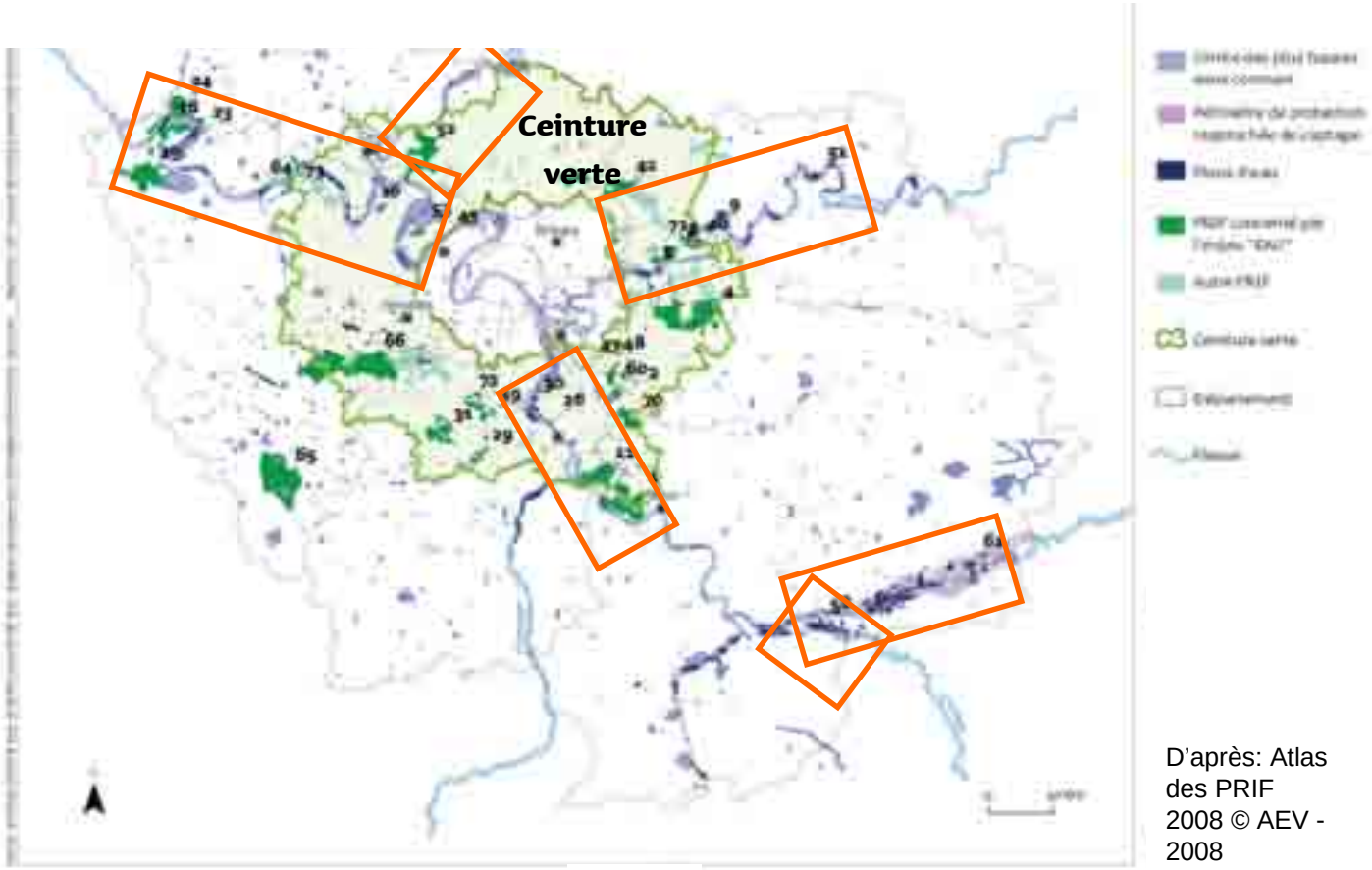

D'après: Atlas des PRIF 2008 © AEV - 2008

Les Périmètres régionaux d'intervention foncière

3 - Les périmètres régionaux d'intervention foncière (**PRIF**), **unité d'action** de l'AEV directement:

exemple :
« Le Bout du monde », dans les Yvelines (Seine aval)

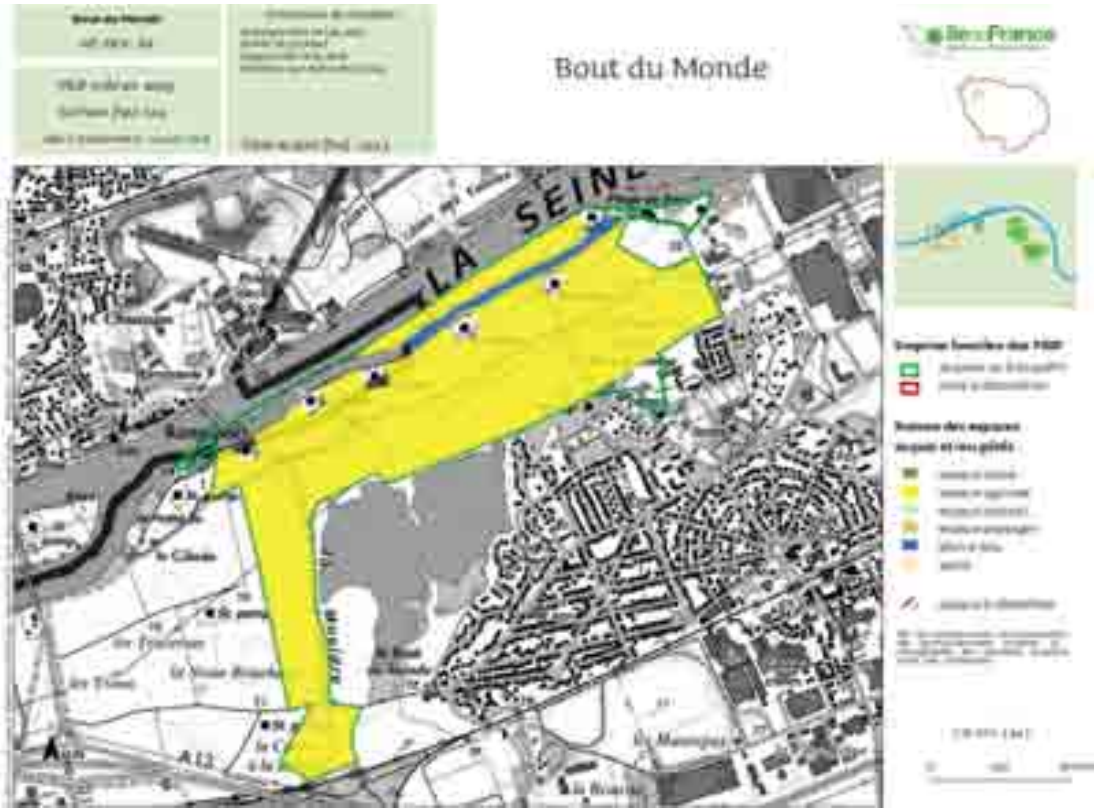

Source: Atlas des PRIF 2008
© AEV 2008

LE PRIF : un projet partagé

- Le *périmètre régional d'intervention foncière* délimite un ensemble de terrains, sur lesquels l'AEV est autorisée à intervenir (par 3 délibérations).
- Il traduit un projet de territoire partagé avec les collectivités locales de situation, inscrit dans la durée.
- La création d'un PRIF n'établit pas de nouvelles règles ou servitudes opposables aux tiers ou aux collectivités locales.
- Il permet la mise en œuvre coordonnée d'actions foncières relevant de plusieurs partenaires

Les moyens d'exercice des missions de l'AEV

Les PRIF

Elaboration

↓

Création
(délibérations)

↓

Acquisition (ou surveillance foncière)

↓

Aménagement

↓

Gestion

↓

(entretien sylvicole, propreté, surveillance, animation, baux ruraux)

et les subventions

aux collectivités *ou* ***associations dédiées***

(acquisitions et aménagements d'espaces verts, de forêts, de terres agricoles, de coulées vertes, de plans de plantation d'arbres, de jardins familiaux)

(de façon complémentaire et subsidiaire des PRIF)

En cohérence avec la politique territoriale de la Région Ile de France

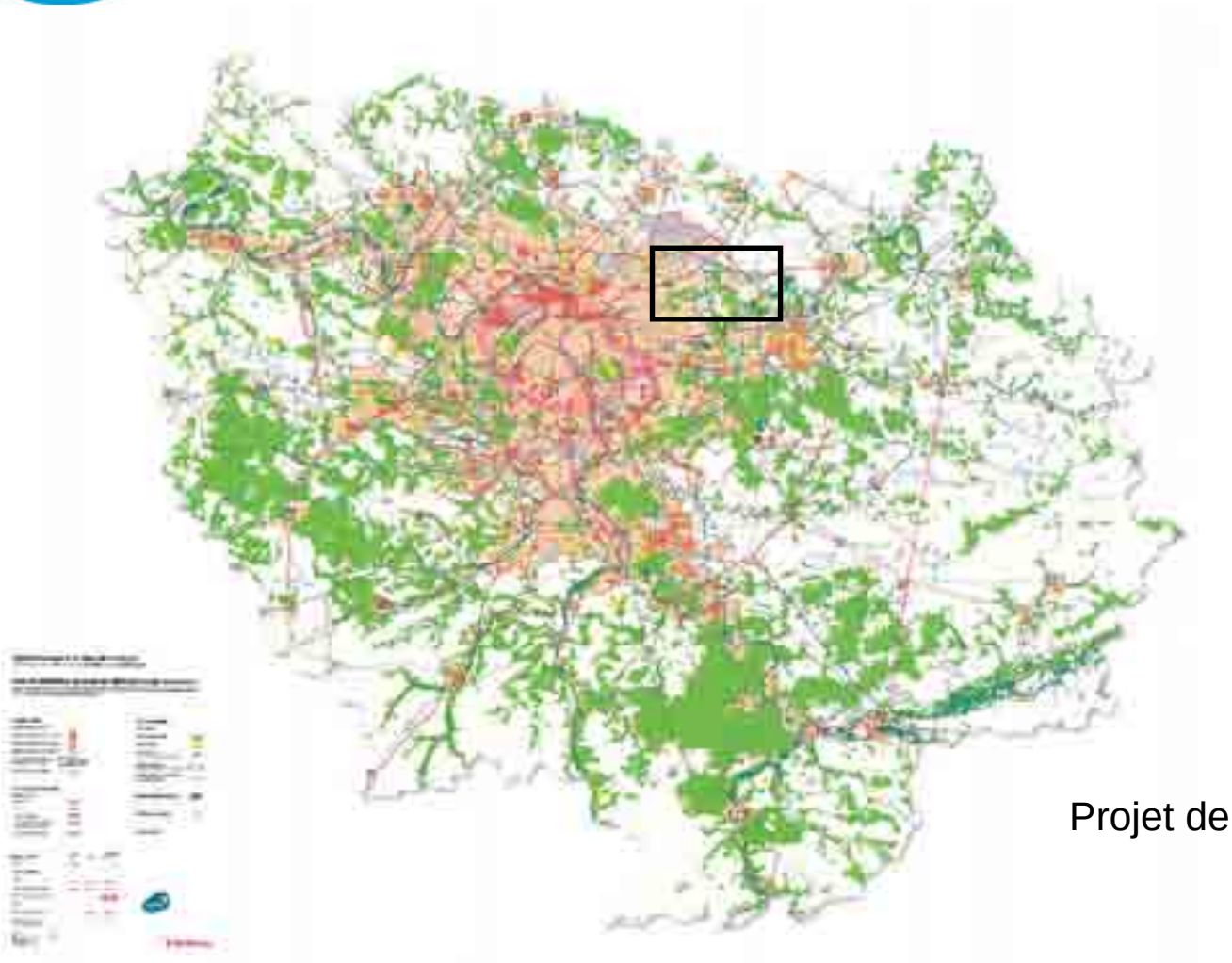

Projet de SDRIF 2008

Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France (projet de SDRIF 2008)

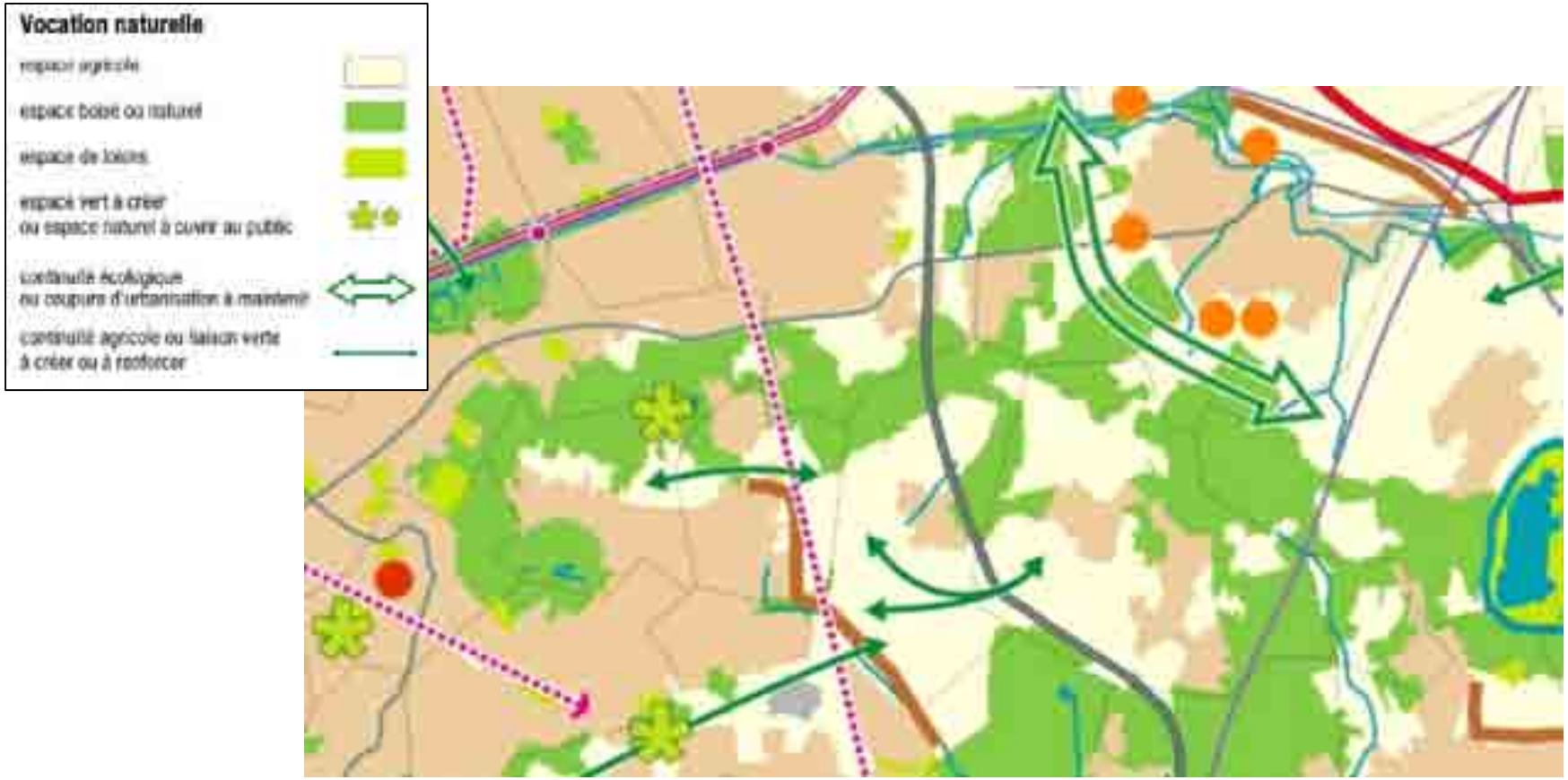

Le budget de l'AEV (2009)

- Budget AEV = 31,5 M€,

  (soit 0,69 % du budget régional (4,539 milliards d'euros))
- Investissement AP 20,5 M €
  - Acquisition: 7 M €
  - Aménagement: 9 M €
  - Subventions: 4,5 M €
- Fonctionnement 11 M €

73 PRIF
et 4 sites en gestion couvrant 36.500 ha
(200 communes concernées)

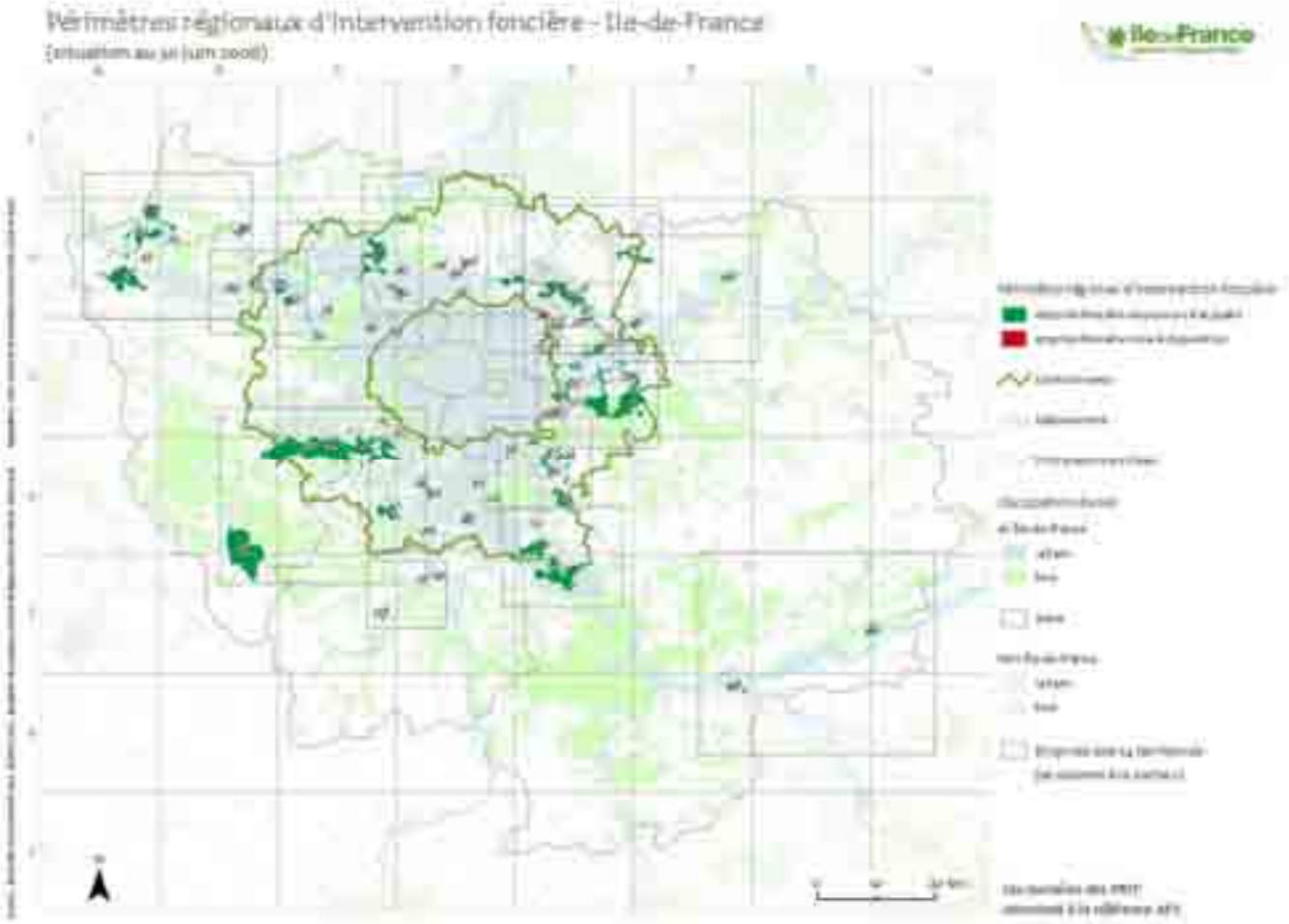

Objectifs des PRIF :

- Protéger et ouvrir au public des forêts
- Maintenir l'agriculture périurbaine
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels et les paysages (protéger les habitats, la faune et la flore; préserver ou restaurer les continuités écologiques et des liaisons douces)
- intervenir sur des espaces soumis à des risques naturels (notamment inondation par le maintien de zones d'expansion des crues) et réhabiliter des sites dégradés,
- Développer l'éducation à l'environnement

Plus de 12.800 ha acquis

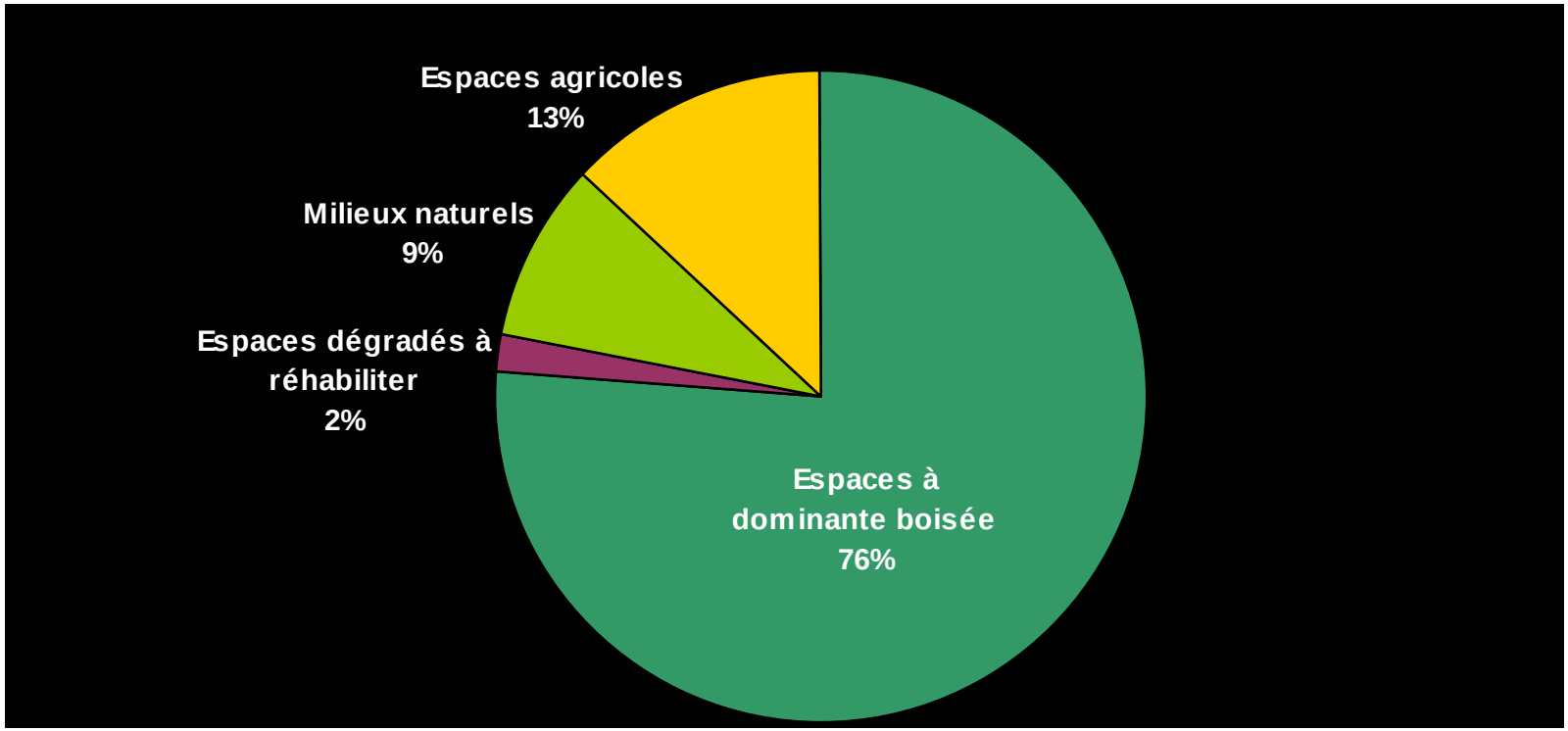

LES PRIF : Pourquoi acquérir ?

- Instabilité des documents d'urbanisme
- Insuffisance des protections réglementaires pour empêcher:
  - la dégradation des espaces ouverts
  - la gestion des risques (notamment d'inondation)
  - l'altération de la ressource (notamment en eau)
- Se donner la possibilité de mettre en œuvre un projet (ouverture au public / préservation des milieux et des habitats / maintenir l'agriculture),
- Intervenir sur les projets affectant le site ou ses abords (passage d'infrastructures, construction en lisière). Concernant les espaces agricoles, une surveillance foncière est mise en œuvre.
- (L'AEV intervient également sur des domaines dont la gestion seule lui est confiée)

4 modes d'acquisition qui peuvent se superposer ou se succéder :

- Les acquisitions amiables
- L'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- La convention de partenariat avec la SAFER pour la surveillance foncière des espaces agricoles
- Le recours à l'expropriation (DUP)

L'AEV fait appel à des opérateurs fonciers : l'AFTRP et la SAFER

Depuis la création de la AEV, une majorité de transactions amiables

	Surface	Nbre de transactions	Nbre de parcelles	Coût
Amiable	**97%**	**65%**	**85%**	**90%**
Préemption ENS /SAFER		2%	1%	3%
Expropriation	3%	33%	14%	7%
	100%	100%	100%	100%

Le volume des acquisitions

- 5 M€ dépensés par an au cours des 10 dernières années
- 60 transactions par an,
- 350 ha achetés par an,
- En accord avec le prix évalué par le Service des Domaines
- *La 1/2 des transactions < 2.500 €*

Maintenir l'agriculture périurbaine

Un exemple d'intervention agricole

Une exploitation laitière en ceinture verte

dans le PRIF des coteaux de l'Aulnoye

à Coubron (93)

L'élevage bovin en Ile-de-France

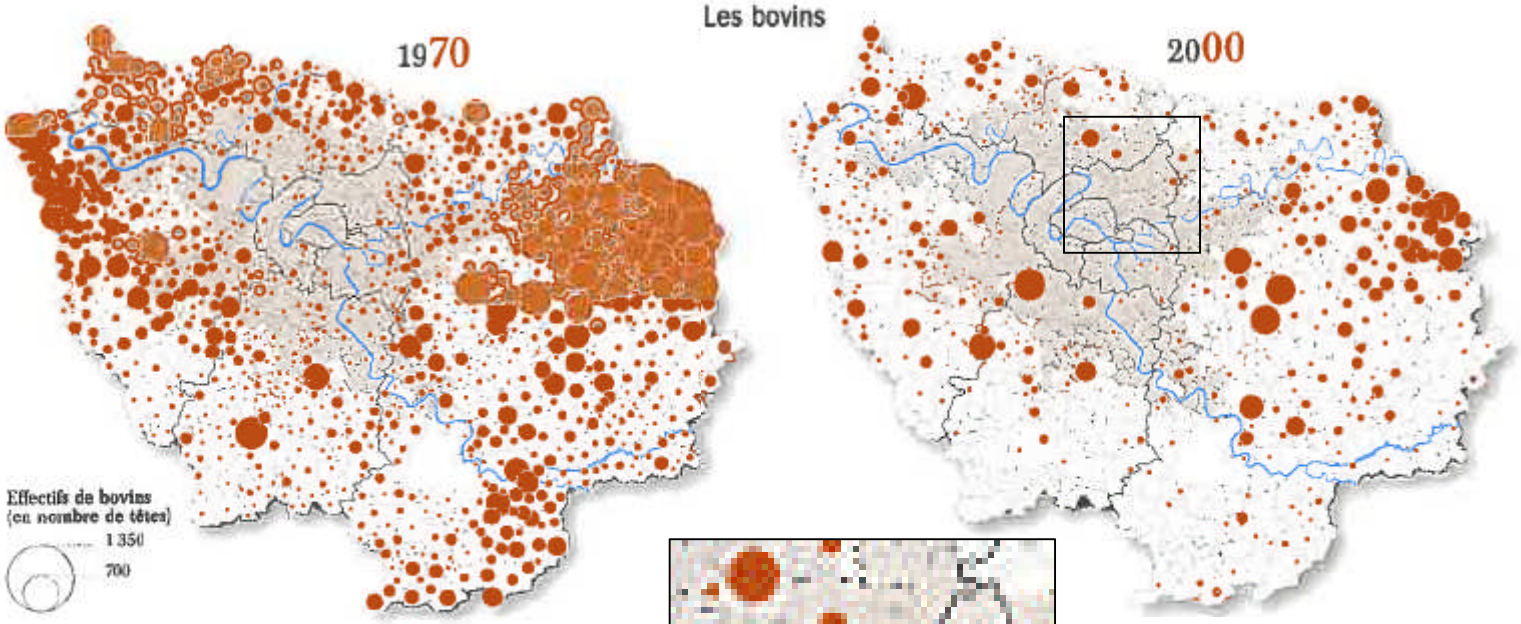

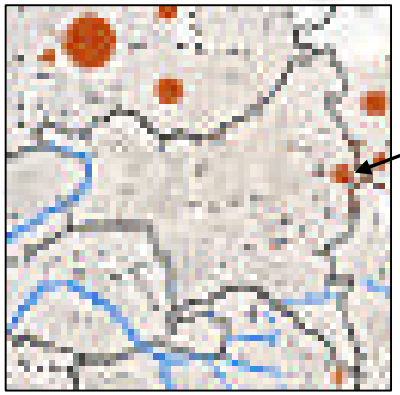

L'élevage de Coubron

Source: Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France – IAURIF-DRIAF, 2004:

En Seine-Saint-Denis, le PRIF des coteaux de l'Aulnoye

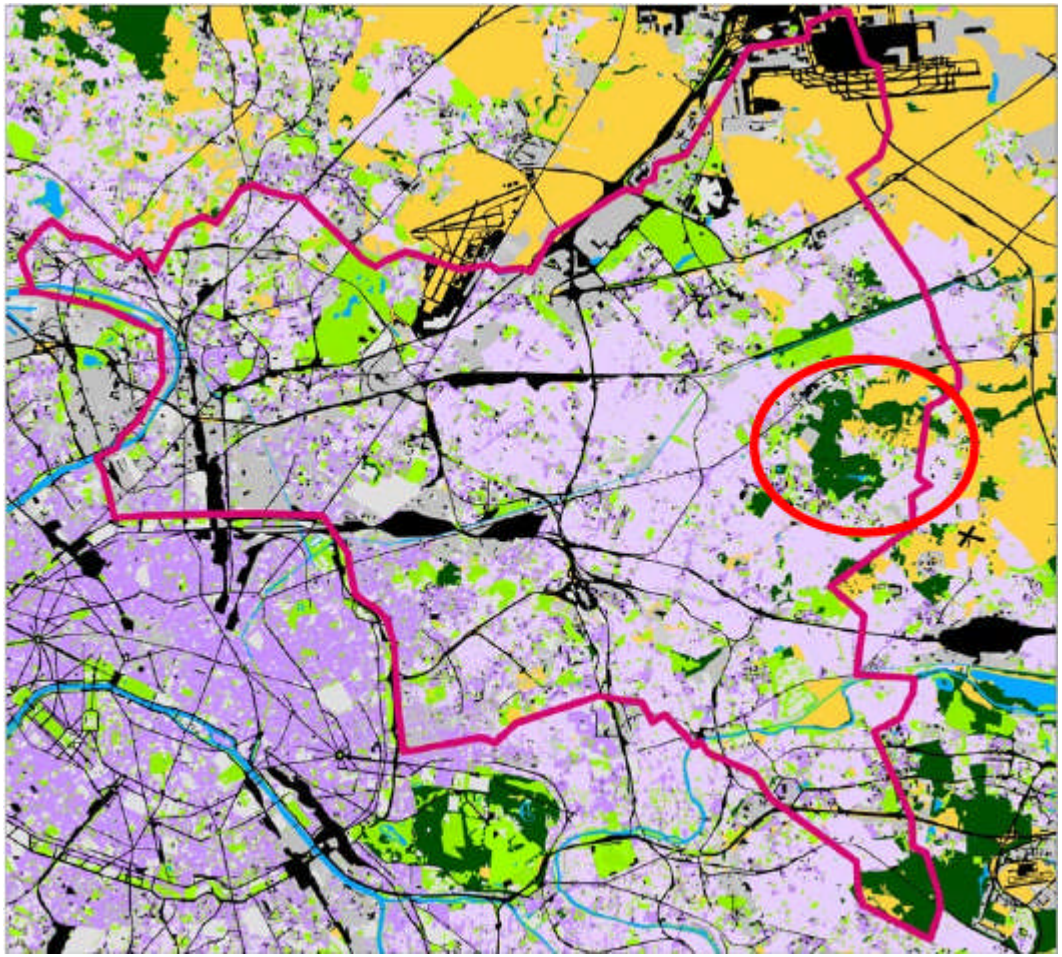

Source: Etude ASCA

En ceinture verte

Marne et Aulnoye

Le PRIF des coteaux de l'Aulnoye

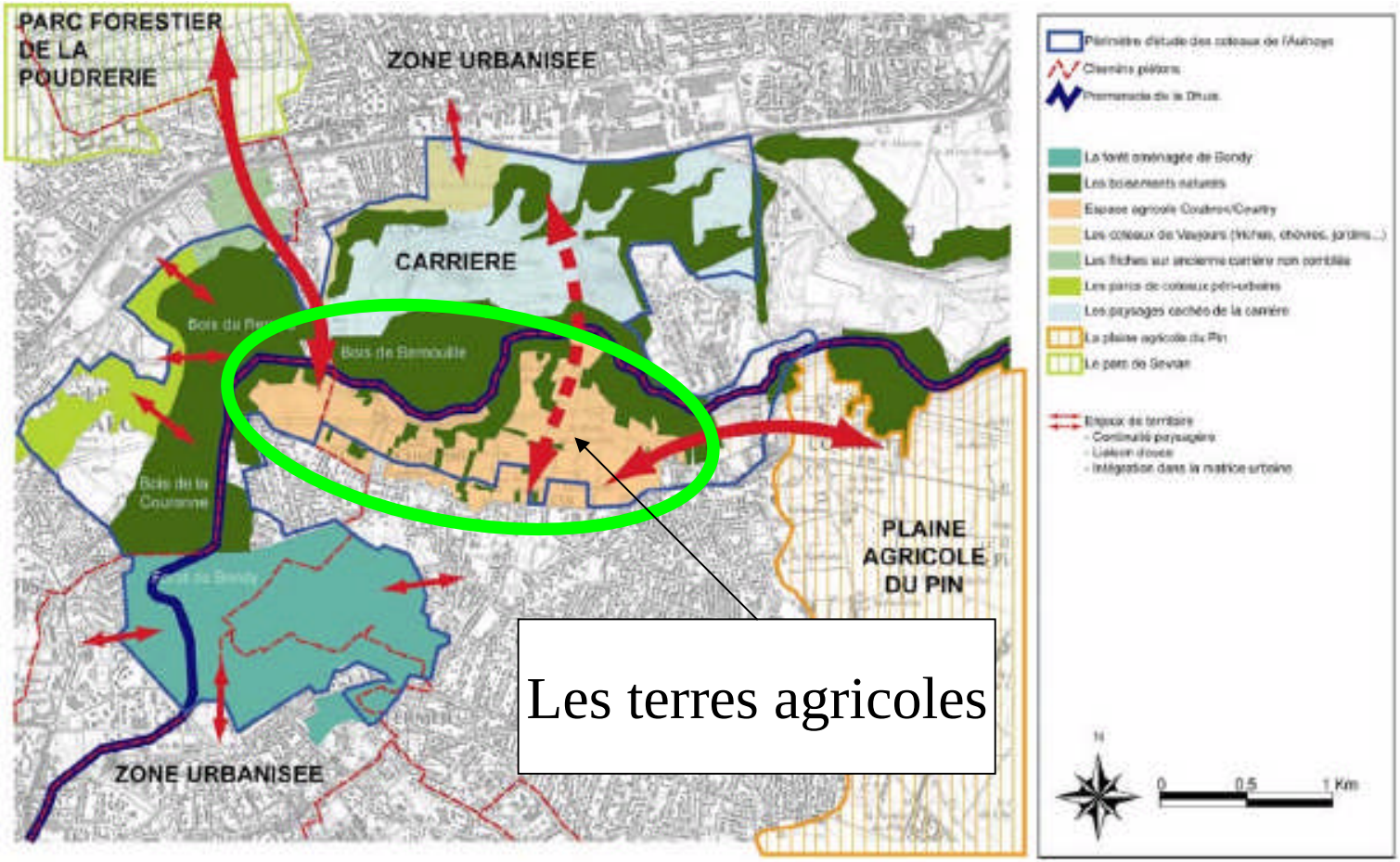

Situation de 2004

Coteaux de l'Aulnoye 320 ha (Seine-Saint-Denis)

20,5 ha acquis au 31/12/2004

Coulommiers (20,5 ha), Courtry, Livry-Gargan, Vaujours

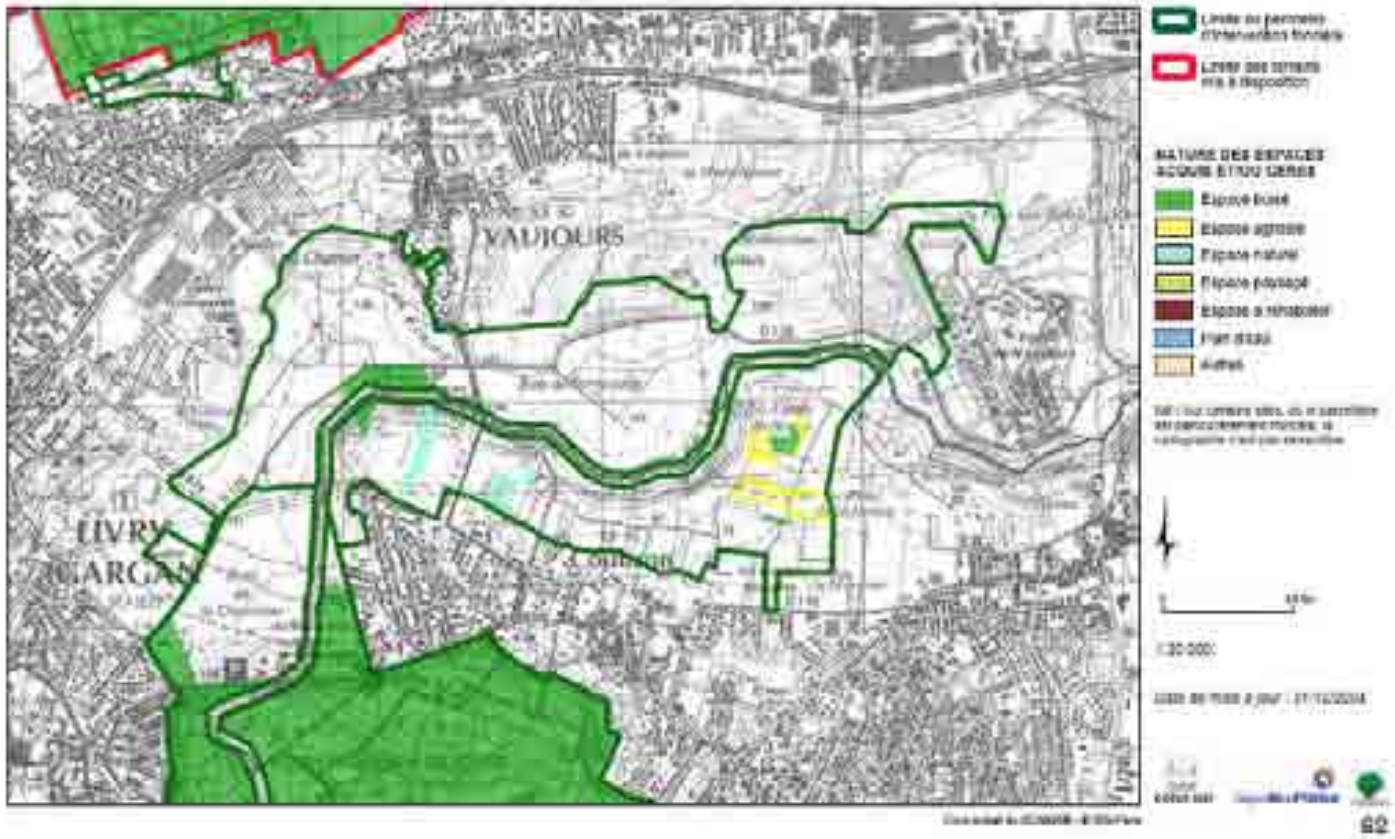

L'ensemble du site

Le territoire de projet considéré ici s'étale sur 680 hectares, incluant :

- des territoires à usage agricole : 65,7 ha concernés par la DUP (sur la Commune de Coubron) et 50 ha sur Courtry,
- des massifs forestiers, régionaux ou privés, développés sur les coteaux : Forêt Régionale de Bondy (142 ha), bois de Bernouille, bois de la Couronne et bois du Renard ; la surface forestière couvre 216 ha au total,
- des espaces alloués à l'exploitation de gypse (carrières), sur 222 ha,
- d'autres espaces à usages divers (jardins, réserves foncières, cimetières) sur 45 ha.

Le périmètre de la DUP

Périmètre DUP

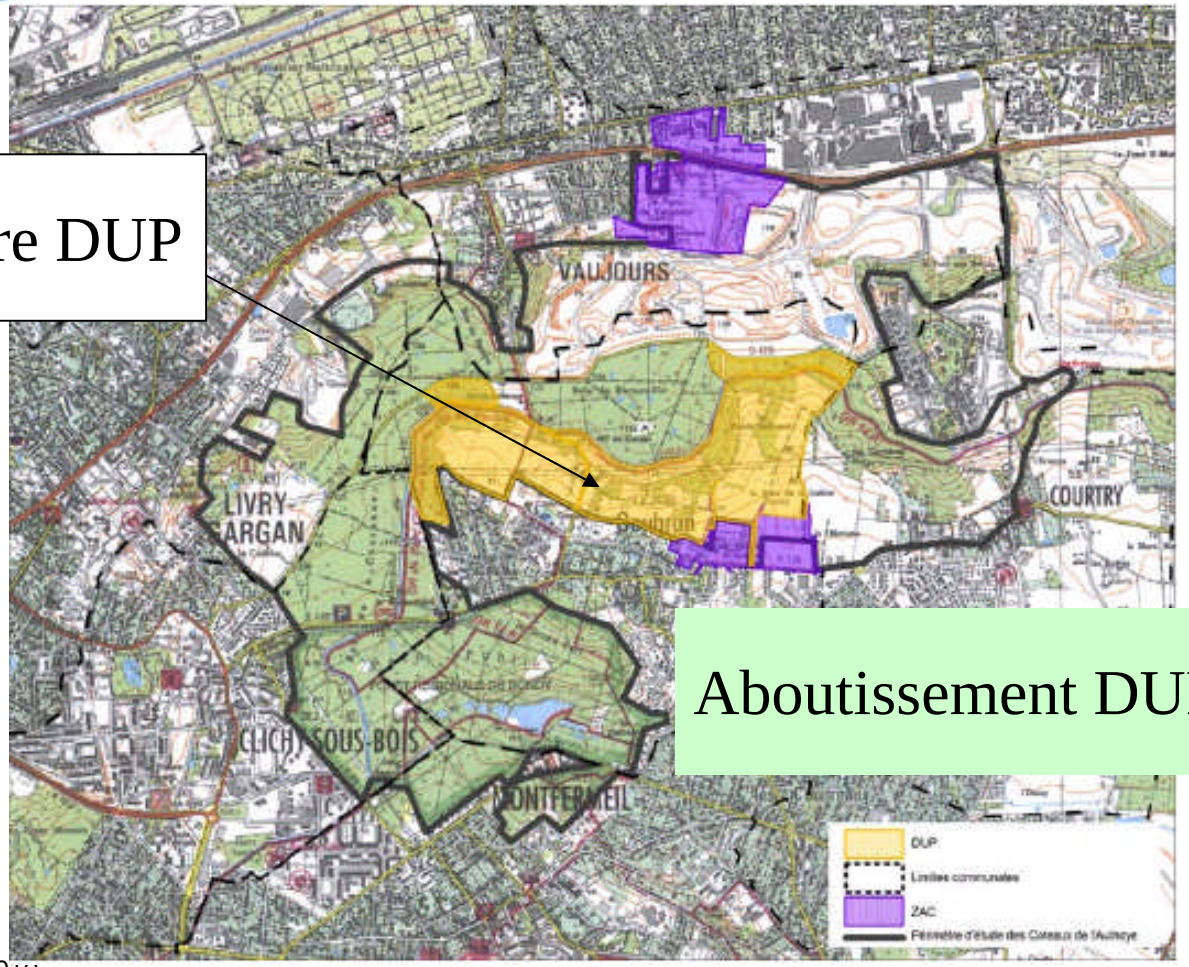

Aboutissement DUP: été 2010

L'exploitation agricole GALLIER en 2006 - descriptif rapide

Une exploitation en polyculture-élevage:

→ SAU de 52ha, dont environ 30 en prairies (pâturage ou fauche)

→ troupeau VL Holstein (25 bêtes) avec un quota de vente directe

→ 2 UTA… âgés respectivement de 62 et 63 ans

Atouts et difficultés

Des atouts:

→ quota laitier vente directe (62.000 l/an)

→ réponse, au moins partielle, aux attentes sur le territoire

Des difficultés multiples:

→ pas de repreneur identifié

→ difficultés sanitaires réelles ou potentielles : installations laitières, chrysomèle du maïs… et leurs conséquences…

→ surpâturage, pas d'investissement depuis 10 ans

→ difficultés structurelles : presque pas de baux écrits, localisation du siège, bâtiments et matériel inadaptés,…

Quelques photos

2010 - Un appel à candidature national

Appel à candidature

L'Agence des espaces verts, pour le compte de la Région Ile-de-France, recherche un candidat à l'installation pour une propriété agricole d'environ 50 ha, sur la commune de Coubron (93), située dans un contexte périurbain à fort potentiel.

L'exploitation en place est en production laitière bovine conventionnelle avec vente directe.

L'installation d'un jeune agriculteur en système d'élevage bovin lait est souhaitée, avec une préférence pour un système en agriculture biologique et en vente directe.
D'autres systèmes d'exploitation peuvent être envisagés à condition qu'ils permettent le maintien d'un système d'herbage extensif.

Le candidat sera par ailleurs ouvert à l'inscription de l'exploitation dans une démarche pédagogique plus globale sur le territoire.

Les candidats intéressés doivent dans un premier temps, et avant le 15 février 2010 transmettre un CV et une lettre de motivation à Agence des Espaces Verts, 99 rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS. A l'attention de Monsieur Jacques LORAIN. Un groupe de travail agricole spécifique (AEV, Région, Commune, profession agricole) analysera les candidatures.

La consultation

- 12 candidats sollicitent le dossier de candidature
- 8 dossiers reçus
- 3 candidats répondent au cahier des charges et sont auditionnés
  - 1 centre équestre: agrandissement et diversification
  - 1 éleveur de chèvres / polyculture
  - 1 maraîcher bio: diversification et rapprochement de clientèle

Le preneur

- Exploitation dans l'Oise, reprise familiale depuis 2 ans (12 ha maraîchage bio + 44 ha en conversion céréales), 2 AMAP 500 paniers (à Bondy et Clichy)
- Projet du preneur:
  - Cahier des charges bio
  - Quota laitier 100.000 litres (1 vacher salarié)
  - Diversification des paniers (produits laitiers et viandes)
  - 3ème AMAP (Montreuil)
- Proposition AEV: pérennisation par bail de carrière (+ 25 ans)

Merci de votre attention

www.aev-iledefrance.fr

Ont contribué à l'élaboration de ce document:

Jérôme Guevel

François Huart

Jacques Lorain

Nicolas Rodriguez

Françoise Vandeputte

Direction de la prospective et des interventions foncières (DPIF)

Rencontre nationale

Formes agricoles et urbaine dans la ville territoire

Rennes, 30 novembre 2010

Présentation : **François HUART**

Chargé de Mission territoriale à l'AEV